



# SOMMAIRE

	page
▲ Pourquoi une campagne de prévention ? .....	2
▲ Le memento Sécurité 2004 .....	3
▲ Les données de l'accidentologie en montagne relevées par le Système d'Observation de la Sécurité en Montagne .....	5
▲ Quelques conseils pour les activités les plus pratiquées dans tous les massifs de montagne : la promenade, l'excursion et la randonnée (à pied ou en vélo tout terrain) .....	7
▲ Les enjeux liés au développement durable dans le domaine de la prévention .....	9
▲ Un parrain pour la campagne "pour qu'en été la montagne reste un plaisir" 2004 .....	10
▲ Les partenaires institutionnels, associatifs et professionnels .....	11
▲ Annexe : Article R233-155 du code du travail relatif aux équipements de protection individuelle .....	30

## Pourquoi une campagne de prévention ?

La montagne est chaque été la destination choisie par près de 20 % des personnes qui partent en vacances. En effet, l'offre très variée d'activités de pleine nature, permet de profiter en famille ou entre amis de l'environnement montagnard, encadré ou non par des professionnels.

Les efforts faits par les collectivités territoriales et les professionnels du tourisme pour diversifier les loisirs sportifs influencent les choix effectués tant par la population française qu'étrangère.

Or, la nature et les milieux non aménagés en montagne présentent des conditions de vie bien différentes de celles que l'on connaît en milieu urbain : l'altitude, les variations plus rapides des conditions météorologiques locales, les dénivelés, etc. induisent une plus grande complexité des activités qui présentent peu d'aléas en plaine. Ces éléments nécessitent de fait des comportements adaptés au milieu montagnard qui, s'ils font défaut, sont facteurs d'accidents.

La protection des citoyens lors de la pratique d'activités physiques ou sportives ne dépend pas uniquement de dispositions législatives et réglementaires, notamment en matière de qualifications de l'encadrement, ni de la normalisation des équipements ou des services.

Une des étapes majeures d'un dispositif de prévention passe par une information pragmatique des publics sur les risques potentiels.

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative entend, par cette action, porter à la connaissance des vacanciers épris de montagne, la nature des risques les plus fréquemment encourus et, ***en faisant appel au simple bon sens, à susciter les comportements adaptés, faciles à mettre en œuvre.***

Comme bien souvent dans la vie quotidienne, notre sécurité et celle de ceux qui nous entourent, dépend de notre seul comportement responsable.

Le désir de liberté et d'aventure dans une nature préservée doit s'accompagner d'un comportement responsable vis-à-vis de tout et de tous...

## Le mémento Sécurité 2004

### ▲ L'information au public

Cette année encore, afin de procéder à une information large en direction d'un public de tous âges, il a été décidé de diffuser une plaquette : **le « Mémento sécurité : Pour qu'en été la montagne reste un plaisir ».**

Cette plaquette n'a pas pour objectif de donner des conseils spécifiques à chaque type de pratique sportive, mais **elle délivre des messages génériques pour tous types d'activités.**

En effet, les activités nécessitant une grande technicité réclament une connaissance approfondie du milieu ambiant et requièrent un apprentissage avec des professionnels, dont l'enseignement peut être dispensé à titre individuel ou dans le cadre d'associations affiliées aux fédérations sportives.

Pendant même pour les initiés, il est recommandé de ne jamais partir seul, quelle que soit l'activité, y compris en randonnée.

S'informer auprès des professionnels, des habitants, permet non seulement d'appréhender l'environnement naturel mais de comprendre, au travers des usages locaux, la vie des montagnards... et de la respecter.

### ▲ La diffusion

La diffusion s'effectue essentiellement dans les stations de montagne les plus fréquentées. La plaquette est éditée en 950 000 exemplaires et distribuée dans les offices de tourisme des principales stations ainsi que par tous les partenaires.

Enfin ce document sera accessible sur le site Internet du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et sur celui du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Collectivités locales :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.intérieur.gouv.fr>

et en lien sur les sites de chacun des partenaires.

Par ailleurs, diverses initiatives locales de prévention et d'information viendront compléter cette action.

### ▲ Liste des principaux points de diffusion

- Offices du tourisme
- Communautés de communes
- Syndicats d'initiative
- Directions départementales de la Jeunesse et des Sports
- Direction nationale de la Gendarmerie Nationale
- École Nationale de Ski et d'Alpinisme
- Association Prévention Maif
- Fédération des Clubs Alpains français
- Fédération Française de Canoë kayak
- Fédération Française de Spéléologie
- Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Fédération Française de Cyclotourisme
- Union des Centres de Plein Air
- Office National des Forêts
- Association des Maires de Stations de Montagne
- Association des Médecins de Montagne
- Commission de Sécurité des Consommateurs



## Les données de l'accidentologie en montagne relevées par le Système d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) au cours de l'été précédent

### SYSTÈME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE

#### **Bilan des interventions effectuées par les services de secours en montagne au cours des mois de juin-juillet-août et septembre 2003.**

La campagne estivale 2003 a reposé sur le recensement des opérations de secours en montagne. Il convient de préciser qu'en l'absence de données fiables sur les populations de pratiquants, les chiffres des interventions de secours ne sont pas comparables d'une activité à l'autre. D'autre part, les chiffres concernant les activités autres que l'alpinisme ne révèlent que la part des accidents qui se sont produits en montagne.

#### **SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE PARTICULIÈRE DE L'ÉTÉ 2003**

Une situation météorologique dite de blocage a maintenu pendant près de trois mois des hautes pressions sur l'Europe de l'Ouest. Elles ont alimenté l'atmosphère en air chaud et sec et ont conduit à l'installation de la canicule.

#### **LES INDICATEURS CLÉS DE LA SAISON 2003**

Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2003, le SNOSM a recensé 2 303 interventions concernant 2 868 personnes se répartissant en :

- ▲ 1 497 personnes blessées (parmi lesquelles certaines ont pu décéder des suites de leurs blessures).
- ▲ 3 personnes disparues.
- ▲ 204 personnes malades, soit en raison de leur séjour en altitude, soit pour des raisons de santé, soit encore pour une hypoglycémie ou un épuisement.
- ▲ 116 personnes décédées sur place dont 89 de manière traumatique et 27 de manière non-traumatique.
- ▲ 1 048 personnes indemnes.

#### **• S'agissant de la répartition des interventions par activité :**

Un peu plus de la moitié (55 %) de ces interventions concerne des personnes qui pratiquaient la randonnée pédestre en montagne, 20 % l'alpinisme et 25 % d'autres types d'activités. La saison 2003 a connu un nombre d'interventions supérieur à la moyenne des six dernières saisons (2 303 pour une moyenne de 2 182).

#### **• S'agissant des personnes secourues :**

Le nombre des personnes secourues reste conforme à la moyenne des six dernières saisons d'été (2 868 contre 2 829 en moyenne chaque été). Soixante dix pour cent (70 %) des personnes évacuées par le secours en montagne ont entre 15 et 50 ans, 23 % plus de 50 ans et 7 % moins de 15 ans.

#### **• S'agissant de la répartition des conséquences d'accident en général :**

Un peu plus de la moitié (52 %) des personnes sont évacuées sur blessure, 7 % sur maladie, 37 % sont indemnes et 4 % sont décédées.

- **S'agissant de la répartition des conséquences accidentelles par activité :**

Quatre tendances se dégagent clairement de l'analyse réalisée sur la saison d'été 2003.

- En comparaison des étés précédents, un plus grand nombre de randonneurs à pied a été évacué, suite à des problèmes de santé.
- L'alpinisme revêt une dimension internationale qui se solde par une proportion de 40 % des interventions concernant des alpinistes étrangers.
- Le VTT se pratique sur des espaces de plus en plus exposés en raison de l'augmentation de la technicité des équipements et des adeptes, il en résulte un plus grand nombre d'évacuation de blessés.
- Le parapente et le deltaplane ont bénéficié d'un plus grand nombre de journées de beau temps, mais ces activités ont été particulièrement touchées par des accidents graves.

- **S'agissant du moyen d'intervention :**

Le vecteur le plus employé en réponse à une demande de secours est l'hélicoptère avec 1 843 interventions, ce chiffre situe l'activité du secours aérien dans la moyenne des six dernières saisons (le service enregistre une moyenne de 1 836 interventions dans le courant de chaque été).

## LES DONNÉES COMPARÉES

La comparaison sur plusieurs saisons d'été permet d'obtenir les observations suivantes :

- **Par rapport à la saison 2002 :**

- Le nombre des interventions est en hausse de 1,5 %.
- Le nombre des personnes secourues est en baisse de 1,4 %.
- Cette baisse générale est à nouveau liée à la baisse du nombre des randonneurs à pied (-6 %) parmi l'ensemble des personnes évacuées.
- Le nombre de personnes décédées (17) à l'occasion de la pratique du parapente ou du deltaplane est exceptionnellement élevé.
- Les personnes blessées en VTT sont en augmentation de 60 %.
- L'alpinisme enregistre un nombre d'indemnes supérieur à celui des blessés.

- **Par rapport aux autres saisons :**

- Pour une hypothèse de 100 victimes en été 1998, on dénombre en 2003, 110 victimes pour la randonnée à pied, 115 pour l'alpinisme et 135 pour d'autres types d'activités.
- Pour une hypothèse de 100 victimes en été 1998, toutes activités confondues, on dénombre en 2003, 63 victimes âgées de moins de quinze ans, 82 âgées de quinze à cinquante ans et 118 âgées de plus de cinquante ans.

## ÉCLAIRAGE SUR LES PERSONNES DÉCÉDÉES LORS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS EN MONTAGNE

- L'été 2003 avec 116 morts immédiats enregistre davantage de décès que les précédents (87 en 2001 et 105 en 2002).
- En randonnée à pied, la moitié des personnes décédées ont plus de 50 ans.
- Toutes activités confondues, un tiers des personnes décédées accidentellement est de nationalité étrangère.
- Le nombre des personnes décédées en fin de semaine et durant les jours fériés des suites de traumatismes est plus élevé que celui des autres jours de la semaine.

## Quelques conseils pour les activités les plus pratiquées dans tous les massifs de montagne : la promenade, l'excursion et la randonnée (à pied ou en vélo tout terrain).

La randonnée, ou l'excursion en montagne n'est pas une activité dangereuse par nature. Cependant, elle est la plus pratiquée et induit de ce fait un nombre important d'accidents dont beaucoup pourraient être évités en suivant quelques conseils.

Il faut avoir à l'esprit qu'un simple oubli dans son équipement peut avoir des conséquences plus graves que partout ailleurs, dans la mesure où l'éloignement d'un abri, d'un téléphone et/ou d'une aide humaine peuvent multiplier les facteurs de risques. De plus la mise en œuvre de secours y est toujours plus longue et complexe, malgré la permanence des dispositifs professionnels spécialisés.

L'éloignement n'est pas en montagne une question de kilomètres mais se traduit, dans le temps, par les moyens d'accessibilité au lieu de l'incident.

▲ **Préparez votre itinéraire** : connaître la destination, la durée, l'importance des dénivelés, l'existence éventuelle de passages où il est possible de se trouver en difficulté, concevoir des itinéraires de repli sur des sentiers. Ces renseignements sont particulièrement importants si l'on est accompagné d'enfants ou si l'on n'a pas, ou plus, une bonne condition physique. Pour cela il est indispensable de vous renseigner auprès des professionnels, des organismes de tourisme ou des brochures disponibles localement.

Il est également indispensable de vous informer de la praticabilité du parcours (un itinéraire peut avoir été modifié à la suite d'un phénomène naturel).

▲ **Ne partez jamais seul** : être autonome ne signifie pas partir non accompagné.

Signalez votre itinéraire, votre absence et l'heure de votre retour.

Il est préférable de partir en excursion tôt le matin pour éviter la chaleur et les risques d'orage de la fin d'après midi.

▲ **Prenez en compte les conditions atmosphériques.**

Les conditions atmosphériques conditionnent votre activité. Elles ont une incidence directe sur le choix de votre équipement et de votre course. Ayez le réflexe de consulter les bulletins spécialisés dans les offices de tourisme.

Actualisés deux fois par jour par les services de Météo France, ces bulletins prennent en compte les phénomènes très locaux des pays de montagne.

▲ **Prenez un équipement adapté à votre objectif.**

C'est un élément majeur pour votre sécurité et le plaisir que vous retirez de l'activité pratiquée. Prenez conseil auprès des professionnels pour le choix de celui-ci. N'oubliez pas d'emporter ce qui est nécessaire pour :

- vous protéger du soleil : chapeau, lunettes, crème solaire,
- vous protéger des intempéries et du vent,
- vous hydrater régulièrement et vous alimenter en cas de « fringale »,
- assurer les premiers soins,
- équipez-vous de chaussures adéquates,
- pour le VTT, vérifiez le bon état des pneumatiques et des freins.

**▲ Sachez renoncer.**

Le changement de conditions atmosphériques ou la fatigue de la veille peut gâcher votre projet du jour. N'hésitez pas à le modifier : « Demain est un autre jour ».

**▲ Sachez faire demi-tour.**

La chaleur, le froid, les intempéries mais surtout la fatigue ou un problème d'équipement peuvent ralentir votre progression et la rendre plus pénible. Il est donc parfois sage de ne pas aller au bout de l'objectif prévu et de faire demi-tour. N'improvisez pas des « raccourcis » hors des chemins que vous avez utilisés ou que vous connaissez. Ceux-ci peuvent déceler des « pièges » que votre fatigue et votre déception relative ne vous permettront pas d'éviter.



## Les enjeux liés au développement durable dans la prévention.

La montagne française représente 23 % du territoire français.

*Elle est notamment « le château d'eau » du pays* dans la mesure où l'essentiel des ressources naturelles en eau potable y ont leur origine. Les glaciers représentent dans les Alpes et les Pyrénées l'essentiel de ces ressources.

Cependant, le recul actuel des glaciers, lié entre autres causes au réchauffement de la planète comme l'histoire en a déjà connu, semble selon certains scientifiques s'accélérer.

Par ailleurs, la montagne recèle une importante biodiversité, unique et caractéristique des conditions difficiles de vie dues à la pente et à l'altitude.

Ces écosystèmes sont fragiles, malheureusement facilement dégradables et leur régénération est lente.

Une part importante des zones de montagne fait l'objet d'une protection renforcée de l'environnement. Citons les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les réserves, et parmi eux notamment ceux situés en montagne comme les Écrins, la Vanoise, les Pyrénées, le Mercantour, etc.

Si nous apprécions de nous retrouver dans la nature, nous sommes tous concernés par sa préservation. L'intensité de la fréquentation et notre attitude ont un impact sur l'environnement.

Les pratiques de sports de nature permettent l'épanouissement personnel et favorisent la découverte des milieux, mais elles doivent aussi susciter des comportements responsables. En effet, pratiquer ces activités, c'est aussi adhérer à une certaine éthique, notamment celle de vivre avec la nature plutôt que de l'utiliser.

Avoir une attitude responsable lors d'une pratique sportive en montagne, c'est respecter et préserver à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales pour contribuer de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces.

C'est à travers sa propre pratique, que l'on devient acteur du développement durable.

## Un parrain pour la campagne "pour qu'en été la montagne reste un plaisir" 2004

L'ampleur de la carrière de **René Desmaison** en fait un témoin privilégié du développement de l'alpinisme moderne.

En 40 années de carrière ce Dordognois d'origine né en 1930 a accumulé les plus grandes réalisations sur l'ensemble des massifs français et étrangers.

Il s'est notamment singularisé dans les grandes entreprises solitaires et hivernales des années 60-70. Le nombre impressionnant des premières qu'il a réalisées en fait le grimpeur français le plus entreprenant de l'histoire de l'alpinisme.

Il sera entre autres l'auteur de la 3<sup>e</sup> ascension voie Brandler-Hasse à la Cima Grande di Lavaredo, 1<sup>re</sup> de la face NW de l'Olan en Hiver (1960), 1<sup>re</sup> de la Cima Ovest di Lavaredo avec Pierre Mazeaud (1959), 2<sup>e</sup> hivernale de la pointe Walker des Gd Jorasses, 1<sup>re</sup> hivernale du Pilier du Frêne au Mont-Blanc (1967), du linceul aux Grandes Jorasses et de la Face NE directe (1972). En solitaire, il réussira encore la face W des Drus (1964), l'aiguille de Blaitière et surtout l'intégrale de l'arête de Peuterey au Mont-Blanc (1972).

Il participera également aux deux expéditions françaises sur le sommet du JANNU (7 710 m) dans l'Himalaya du Népal et, surtout, il organise et réussit la première ascension de la face sud du HUANDOY (andes du Pérou) en 1976.

Ayant passé le diplôme d'aspirant-guide en 1959, il sera par la suite professeur à l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme. Passé maître dans l'art de l'escalade artificielle, il mettra au point un baudrier cuissard révolutionnaire permettant d'allier confort d'utilisation et d'assurer une meilleure sécurité.

En 1966, il participe à une opération exceptionnelle de sauvetage d'une cordée allemande dans la face ouest des Drus.

Auteur de nombreux ouvrages sur la montagne et de films documentaires sur les ascensions en montagne, il est aujourd'hui conférencier.

L'ensemble des ascensions et premières extrêmement audacieuses que René DESMAISON a réalisées ne doivent cependant pas faire oublier que sa détermination a toujours été tempérée par une extrême prudence.

## les Partenaires



### **Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative**

**Direction des Sports**

**Sous-direction de l'action territoriale**

**Bureau de la protection des sportifs et du public**

**Contact : Josette PINON tél. 01 40 45 97 33**

**Bureau de la Communication**

**Contact : Caroline PENOT tél. 01 40 45 97 97**

**95, avenue de France**

**75650 PARIS CEDEX 13**

**<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>**

**Conseil Supérieur de Sports de Montagne**

**Contact : Jean-Marie GROLLIER tél. 04 50 55 30 13**

**Courriel : [secretariat.general@cssm.jeunesse-sports.fr](mailto:secretariat.general@cssm.jeunesse-sports.fr)**

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, dans le cadre de ses prérogatives relatives à la sécurité des pratiquants sportifs, s'est engagé, plus particulièrement depuis 1996, à initier des actions de partenariat dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.

Les données collationnées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), basé à l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) et placé sous l'égide de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, permettent de fonder une réflexion sur les stratégies à développer en matière de sécurité et de prévention.

Élaborées à partir d'un collationnement exhaustif, les statistiques produites induisent chaque année des axes de prévention qui confirment la nécessité d'intervenir auprès d'un large public pour prévenir les accidents et promouvoir une meilleure sécurité des espaces. En concertation et conjointement avec tous les acteurs publics ou privés désireux de s'impliquer, la démarche du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, relayée par ses services déconcentrés, s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des publics sportifs à la perception du risque et aux comportements appropriés aux diverses situations : « pour que la montagne reste un plaisir ».



## **Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales**

**Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles  
Sous-Direction de la défense civile et de la prévention des risques  
Bureau des risques naturels et technologiques  
87-95, Quai du Dr Dervaux  
92600 ASNIERES CEDEX  
Tél. 01 56 04 75 94  
[http:// www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)**

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, dans le cadre de la prévention des accidents de montagne, assure la présidence de la Commission de l'Information et de la Sécurité (CIS) du Conseil Supérieur des Sports de Montagne créée le 16 octobre 1984.

La Commission de l'Information et de la Sécurité créée au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne est chargée de donner au président du CSSM un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

Cette commission assure également un rôle de coordination nationale et d'information pour l'ensemble des opérations relatives au secours, à la prévention, à la formation et à la recherche en matière de sécurité des sports de montagne.

Au sein de la CIS, un Système National d'Observation a pour mission de collecter, traiter et analyser les données relatives aux accidents de montagne depuis le mois d'avril 1997 afin d'orienter les recherches et de fixer les priorités en matière de sécurité.

La direction de la défense et de la sécurité civiles participe aux campagnes de prévention des accidents d'été et d'hiver depuis plusieurs années aux côtés des administrations et des professionnels concernés, avec l'appui efficace de toutes les préfetures de montagne.



## **Le Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM)**

Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

Aérodrome

73190 Challes-les-Eaux

tél 04 79 72 85 80 - fax 04 79 72 70 19

seatm@tourisme.gouv.fr

<http://www.tourisme.gouv.fr>

Le Service d'Études et d'Aménagement Touristique de la Montagne (SEATM) est un service à compétence nationale rattaché à la direction du Tourisme, au sein du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer. Le SEATM intervient comme conseiller ou expert sur les projets de développement touristique en montagne, notamment dans le cadre de l'instruction des dossiers de créations, d'extension ou de modernisation de stations de sports d'hiver, et plus généralement de pôles touristiques. En partenariat avec l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT), il conduit des études techniques, économiques et financières sur le tourisme en montagne, notamment sur la clientèle. Il recueille, traite et diffuse des données statistiques, et participe à la définition des stratégies d'aménagement et de gestion de la montagne. Enfin, il apporte son concours à des travaux de niveau national (commission des téléphériques, sécurité en montagne, normalisation des pistes...).



## **Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Direction de l'Enseignement Scolaire

Bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements

107 et 110, rue de Grenelle

75357 PARIS

Tél. 01 55 55 11 54

<http://www.education.gouv.fr>

Les activités scolaires qui se déroulent en dehors des murs de l'école dans le cadre des « sorties scolaires » constituent des modes privilégiés d'éducation à l'environnement, à la sécurité et à la citoyenneté

La connaissance des phénomènes de la nature et de la montagne en particulier, la bonne appréciation des ressources personnelles permettent d'aborder les situations d'activité en réduisant les risques d'accident souvent redoutés.

En associant tous les niveaux de l'institution scolaire à la diffusion de l'information relative à la prévention des risques en montagne, la direction de l'enseignement scolaire contribue à cette mission générale d'éducation à la sécurité de tous les citoyens.



## **La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN-SIRPA)**

35, rue Saint-Didier  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. 01 56 28 88 99



## **La Direction Générale de la Police Nationale (Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité)**

Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08  
Tél. 04 50 55 87 11  
[cneas.dzlyon-dccrs@interieur.gouv.fr](mailto:cneas.dzlyon-dccrs@interieur.gouv.fr)

Depuis 1948 la Police Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers des unités spécialisées des C.R.S. Le Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (C.N.E.A.S.) des C.R.S. a été créé à Chamonix dès 1955. Il a pour mission de sélectionner et former les sauveteurs dans toutes les activités de montagne : escalade, randonnée, alpinisme, ski, canyoning, spéléologie, recherche cynophile en avalanche.

Plus de deux cents agents hautement spécialisés (guides de haute montagne, moniteurs de ski, brevetés d'état spéléologie, maîtres chien d'avalanches ou chefs de caravane de secours) sont ainsi répartis dans la plupart des massifs alpins et pyrénéens pour assurer toute l'année des missions de prévention et de secours, notamment au départ des postes de police et de sécurité implantés dans les hautes vallées montagnardes.

Placés sous l'autorité des préfets, ils interviennent en utilisant les moyens d'état complémentaires notamment les hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la Gendarmerie et les équipes médicales spécialisées du SAMU.



## Le SNOSM

École Nationale de Ski et d'Alpinisme

35, Route du Bois du Boucher - BP 124

74404 CHAMONIX MONT-BLANC

Tél. 04 50 53 47 44

Contact : [snosm@ensa.jeunesse-sports.fr](mailto:snosm@ensa.jeunesse-sports.fr)

<http://www.ensa-jeunesse-sports.fr>

Placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Défense et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne exerce sous la responsabilité de l'ENSA la charge de recenser par l'intermédiaire des préfetures des départements de montagne les interventions réalisées par les services de secours en montagne.

Ses travaux sont supervisés par un comité de pilotage constitué des administrations précitées, de l'Association Nationale des Maires des Stations Françaises de Sports d'Hiver et d'Été, de SAMU de France, de l'Association Nationale des Élus de la Montagne, du Service Interministériel de Défense et de Protection des Civiles de la Savoie, de la Police Nationale, du Syndicat National des Guides de la Montagne, du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, de la Fédération Française de la montagne et de l'Escalade, de l'Association des Médecins de Montagne, de l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme et du Secrétariat d'État au Tourisme (S.E.A.T.M).

La mise en place du S.N.O.S.M en 1996 consacre, au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, les nombreuses actions partenariales développées par l'État, les collectivités locales, les syndicats professionnels, les associations en vue de :

- Prévenir les accidents (campagnes nationales sur la sécurité des activités de pleine nature).
- Promouvoir une meilleure sécurité des espaces.
- Proposer les axes prioritaires pour définir une politique de prévention des accidents.



## **L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)**

61, bd Haussmann  
75008 PARIS  
Tél. 01 47 42 23 32  
<http://www.skifrance.fr>

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne / Ski France rassemble plus de 100 stations de montagne, réparties sur les 5 massifs français (Alpes, Auvergne, montagnes du Jura, Pyrénées, massif des Vosges). Elle représente 90 % de l'offre touristique montagne, en été, comme en hiver.

Son rôle premier est de représenter les 101 stations de Montagne auprès des Pouvoirs Publics, afin de faire valoir et défendre leur spécificité, mais aussi d'informer les stations adhérentes sur tous les problèmes administratifs et juridiques liés à cette spécificité, mais aussi sur tous les sujets propres aux collectivités locales.

Son deuxième rôle (qui constitue son originalité pour une association d'élus) est de promouvoir et de valoriser l'attrait touristique des stations de montagne en hiver comme en été, auprès du grand public français et étranger.

A cet effet, l'ANMSM /SKI France a développé des supports de communication (brochures, Internet, Intranet...).

C'est ainsi qu'elle participe à des campagnes publicitaires internationales et nationales en faveur de la destination Montagne française telles que « La montagne, ça vous gagne ! ». Elle participe aussi aux campagnes nationales de prévention contre les accidents en Montagne « prudence = bonnes vacances », « total contrôle », ou bien celle en faveur du port du casque pour les enfants, ou encore celle d'aujourd'hui, le « memento sécurité » qui s'adresse aux familles qui méconnaissent trop souvent le milieu montagnard. Il s'agit donc de les informer et de les sensibiliser aux dangers réels et potentiels.



## La Fédération des Clubs Alpins Français (CAF).

24, avenue de Laumière  
75019 PARIS  
Tél. 01 53 72 87 00  
<http://www.clubalpin.com>

La Fédération des Clubs Alpins Français regroupe 88 000 pratiquants d'activités de pleine nature liées à la montagne : alpinisme, escalade, randonnée, ski sous toutes ses formes, raquette à neige, spéléologie, descente de canyon, parapente et vélo de montagne. Depuis sa création en 1874 - époque propice à la conquête des grands espaces de montagne - sa vocation est de permettre à ses adhérents de pratiquer dans un environnement naturel. Cette aspiration nécessite de se former afin d'atteindre un niveau de pratique autonome. La FCAF gère par ailleurs un réseau de 143 refuges et chalets situés en haute et moyenne montagne. Ces hébergements dont un bon nombre sont propriétés de la fédération sont les lieux privilégiés de ces apprentissages du milieu.

L'alpinisme, comme toute pratique sportive et de loisirs en milieu montagnard, exige un comportement responsable et respectueux de l'environnement. A ce titre, la Fédération des clubs alpins français a participé dès le début aux campagnes de sensibilisation des pratiquants engagée par les ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et de l'Intérieur. La formation passe d'abord par l'information.

Contribuant à l'émergence d'une éthique chez les pratiquants, ces campagnes de prévention sont également l'occasion de resserrer les liens de la communauté montagnarde et sont devenues des temps forts de l'analyse de nos pratiques.



## L'Union des Centres de Plein Air (UCPA).

62, rue de la Glacière  
75640 PARIS cedex 13  
Tél. 08 25 82 08 30  
<http://www.ucpa.com>

L'UCPA est une association Loi 1901, créée en 1965 et cogérée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle a pour projet initial de développer des pratiques sportives de pleine nature et d'en permettre l'accès financier, technique et culturel au plus grand nombre, en particulier des jeunes, par l'organisation de vacances et de loisirs sportifs, et par la formation aux métiers sportifs et d'animation.

Le projet de l'UCPA s'appuie fortement sur la responsabilisation des pratiquants et l'acquisition de principes et techniques conduisant à une pratique autonome. Il est donc naturel que l'UCPA s'associe à une campagne de prévention contre les accidents en montagne allant dans le sens d'une meilleure information du public sur les risques et les règles à respecter.



## La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

14, rue Riquet  
75019 PARIS  
Tél. 01 44 89 93 90  
<http://www.ffrp.asso.fr>

55 ans de réalisation, d'entretien et d'accueil pour 15 millions de pratiquants. Une étude sur l'accidentologie a montré que la randonnée pédestre, pratiquée sans encadrement, pouvait être dangereuse, en montagne notamment.

C'est pourquoi la FFRP, pour remplir sa mission de service public, a accepté et souhaite être présente dans ces grands rendez-vous de prévention des accidents en montagne afin de contribuer à l'information auprès de tous.

En effet, au-delà de l'aménagement du territoire par la création, l'entretien et le balisage des 180 000 kilomètres de sentiers balisés par 6 000 bénévoles et l'édition de topo-guides avec une collection de 220 titres, la FFRP s'est donnée pour missions :

- la promotion de la randonnée en France et l'information auprès des pratiquants ;
- la formation d'animateurs de randonnée ;
- la pratique de la randonnée en toute sécurité avec la licence et la randocarte.



## La Fédération Française de Spéléologie (FFS)

28, rue Delandiner  
69002 LYON  
Tél. 04 72 56 09 63  
<http://www.ffspeleo.fr>

En participant à la campagne sécurité montagne été 2004, la Fédération Française de Spéléologie manifeste son souci d'apporter aux pratiquants de notre discipline ses conseils et recommandations, afin que la découverte du monde souterrain s'effectue pour tous, dans des conditions de sécurité optimum.

Au travers de ses 550 clubs, mais aussi à l'occasion des quelques 120 stages de découverte et de perfectionnement organisés annuellement, la FFS. entend montrer que la spéléologie n'est pas seulement un sport, mais aussi une activité dans laquelle le versant scientifique touchant à des domaines aussi divers que l'archéologie, la biologie, la paléontologie ou l'hydrologie est présent en permanence.

Pour apporter son soutien lors des incidents pouvant survenir lors de la pratique de notre discipline, la fédération s'est dotée d'une commission secours, composée de bénévoles parfaitement entraînés qui sont susceptibles de collaborer avec les autorités en cas d'alerte.



## La Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK)

87, quai de la Marne, BP.58  
94344 Joinville le Pont  
Tél. 01 45 11 08 50  
<http://ffcanoe.asso.fr>

Rassemblant 1,5 millions de pratiquants, les sports de pagaie et la nage en eau vive sont des activités de pleine nature où le respect de l'environnement et la préservation de la ressource en eau sont des éléments fondamentaux.

Forte de 250 000 utilisateurs d'un titre fédéral et en tant que gestionnaire de son milieu, la Fédération française de canoë-kayak est engagée dans des actions de protection de l'environnement telles que la mise en place de formations, le nettoyage de rivières, la protection de sites, la gestion d'un réseau d'alerte, l'élaboration de code du pratiquant, information... Ces actions sont notamment définies dans le cadre de l'orientation V du projet de développement fédéral « Contribuer par nos activités au développement durable de la France » ainsi que de la priorité nationale II.3 « Accompagner le pagayeur dans sa progression, niveau de pratique, identification, reconnaissance, classement. »

La F.F.C.K. est également engagée dans des actions de prévention et de protection des personnes par le biais du Conseil National de la Protection des Usagers créé le 12 octobre 2001. Il a pour mission d'analyser les risques inhérents à nos activités et de préconiser des actions de prévention en direction des pratiquants et des dirigeants.

A partir de la mise en place d'un observatoire de l'accidentologie, il organise ses actions autour de cinq axes :

- Informer les structures, les pratiquants, les organisateurs, les dirigeants
- Former les pratiquants et les cadres : construire des outils d'enseignement intégrant les notions de sécurité, -Expertiser : clarifier le cadre réglementaire des activités, préconiser des éléments de sécurité dans la construction du matériel nautique et des équipements sportifs et de loisirs.
- Signaler, équiper, favoriser l'entretien : favoriser le rétablissement de la continuité des parcours par l'aménagement physique des sites et l'utilisation de signalétique, poursuivre les opérations de nettoyage des cours et plan d'eau.
- Réglementer : favoriser la mise en œuvre des réglementations : faire évoluer nos textes réglementaires pour une meilleure prise en compte des différentes formes de pratique



## La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

12, rue Louis Bertrand  
94200 Ivry-Sur-Seine  
Tél. 01 56 20 88 88  
<http://www.ffct.org>

En moyenne et haute montagne, une randonnée cyclotouriste ou VTT ne s'improvise pas. Bon nombre de pratiquants occasionnels ne sont pas toujours conscients et informés des difficultés qui les attendent lorsqu'ils se retrouvent dans un milieu montagneux. La préparation minutieuse de « la Rando » conditionne alors sa réussite. Étudier l'itinéraire sur des cartes précises, progresser sur des sentiers balisés, évaluer le dénivelé, identifier précisément les passages techniques tant en montée qu'en descente, maîtriser son vélo en toutes circonstances, utiliser un équipement adapté à sa propre pratique, s'informer sur les conditions météo à venir, respecter l'environnement et les autres usagers, sont autant de règles élémentaires que tout pratiquant doit appliquer à la lettre.

De ce point de vue, la Fédération Française de cyclotourisme ne peut que se réjouir de la campagne « Prévention-été » des activités physiques de pleine nature initiée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Ce partenariat permanent entre fédérations sportives, pouvoirs publics et acteurs du terrain a pour objectifs d'améliorer les conditions de pratique et de sensibiliser tous les adeptes des « APPN » aux risques auxquels ils peuvent être confrontés. Souhaitons que ces conseils préventifs responsabilisent davantage tous les adeptes du vélo en montagne.



## La Fédération Française de Cyclisme (FFC)

5, rue de Rome  
93561 Rosny-sous-Bois Cedex  
Tél : 01 49 35 69 24  
Site internet : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

Trop souvent, la Fédération française de cyclisme est cataloguée comme une fédération à vocation uniquement sportive et traditionaliste. Certes, elle est bien la seule fédération sportive nationale ayant reçu délégation du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour organiser la pratique sportive du cyclisme en France. Cependant, le développement des sites VTT-FFC constitue une belle opportunité pour confirmer son orientation affirmée depuis plus d'une dizaine d'années vers les activités de loisirs, par un élargissement réel de son champ d'actions dans le domaine des sports de nature et de tourisme.

Pour qu'en été, la montagne reste un plaisir, les sites VTT-FFC offrent effectivement des conditions d'accueil optimisées et permettent de découvrir des milliers de kilomètres de circuits balisés et sécurisés. Les services proposés correspondent à une véritable demande car les cyclistes et vététistes adeptes de la montagne sont de plus en plus nombreux à partager les plaisirs et les effets bénéfiques d'une pratique physique saine et proche de la nature.

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme édite (à 200 000 exemplaires) un guide officiel des sites VTT-FFC. Ce document constitue pour tous les adeptes du « vélo vert », une mine de renseignements pratiques très utiles, destinés à mieux les orienter dans leurs choix parmi les 135 sites proposés et estampillés du label fédéral.

Élaborer des projets de vacances, découvrir un site : ce guide est conçu de manière à rendre plus accessibles et plus sûrs les espaces naturels qu'il est possible de découvrir dans le cadre des 46 000 kilomètres de sentiers balisés et sécurisés. Sur les itinéraires des sites VTT-FFC, les plaisirs de la montagne sont partagés, dans la plus grande convivialité et dans les meilleures conditions de sécurité.

Dans la poursuite de ses objectifs de développement, la FFC a toujours placé la sécurité au premier plan de ses priorités. Elle se réjouit donc de collaborer efficacement aux campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics et leurs différents partenaires institutionnels, dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.



## La Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME).

8-10, quai de la Marne  
75019 PARIS  
Tél. 01 40 18 75 50  
<http://www.ffme.fr>

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.), la FFME est une fédération unisport délégataire du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Ancrée dans le milieu montagnard dont elle est issue, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) symbolise aussi bien le rêve et l'aventure que la formation, la performance sportive et le dépassement de soi même en milieu citadin.

Alpinisme, canyonisme, cascade de glace, escalade en falaise ou sur structure artificielle, expéditions lointaines et treks, raquettes à neige, ski-alpinisme et raids sportifs sont les activités quotidiennes des licenciés.

Motivations :

- La FFME souhaite rendre la montagne plus accessible en prouvant que cet univers de rêve, cet espace de conquête et de liberté jadis réservé à une élite d'aventuriers est aujourd'hui le théâtre de mille aventures individuelles de toutes natures.
- Les activités de montagne se caractérisent par une confrontation de l'individu à des risques qu'il doit maîtriser. Cette maîtrise s'acquiert par la connaissance des règles de sécurité spécifiques à chaque activité et par la formation. La FFME forme ses licenciés (56 150 et 1 080 clubs) et les informe des règles de pratique et de sécurité en montagne. Ses formations sont ouvertes à tous les publics. Renseignements auprès de la FFME



## Le Syndicat des Moniteurs du Ski Français (ESF)

6, allée des Mitallières  
38240 Meylan  
Tél. 04 76 90 67 36  
<http://www.esf.net>

Fondé en 1945 par Gaston CATHIARD, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français s'est employé dès sa création à structurer un réseau d'écoles de ski, à valoriser les méthodes de l'enseignement du ski français tout en cherchant à développer sa pratique.

Il a su créer une cohésion parfaite des moniteurs de ski, à travers l'institution d'un label de qualité et de garantie de sécurité : l'École du Ski Français.

Aujourd'hui, le professionnalisme et la réputation des ESF sont devenus une référence mondiale en matière d'enseignement du ski. Leurs 15 000 moniteurs répartis sur 250 sites enseignent aux skieurs non seulement les techniques de glisse les plus performantes, mais également le plaisir de skier en toute sécurité grâce à une bonne connaissance de la montagne.

Très soucieux de préserver la sécurité de la clientèle des ESF, le SNMSF a participé activement à toutes les campagnes de sécurité hiver et été, depuis leur création.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les ESF et le SNMSF, connectez-vous sur le site.



## Le Syndicat national des guides de montagne (SNGM)

210, rue François Guise  
73000 Chambéry  
Tél. 04 78 68 51 05  
Fax 04 79 68 65 90  
mail : [accueil@sngm.com](mailto:accueil@sngm.com)  
[www.sngm.com](http://www.sngm.com)

Le Syndicat national des guides de montagne rassemble 1 600 guides de hautes montagnes exerçant en France et à l'étranger.

Les guides, de par leur savoir-faire et leur expérience de la montagne, sont des référents en matière de prévention des risques. C'est donc tout naturellement qu'ils participent à cette nouvelle campagne de prévention.

Chaque jour de l'été est l'occasion pour eux de rencontrer les pratiquants de la montagne. Ils assument ainsi leur rôle de médiateurs et de pédagogues entre un public avide de découverte et un milieu nécessitant des mesures de sécurité. Dans cette optique, et en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, les guides ont créé un service Internet de mise en ligne des conditions de courses en montagne à destination de tous les pratiquants. Ce service donne des informations concrètes et est régulièrement mises à jour par des guides. Par ce biais, le syndicat des guides de montagne contribue ainsi à une pratique raisonnée de la montagne.



## **Le Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne (SNAM).**

240, rue de la République  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Tél. 04 79 70 20 42  
Contact : Snamnat@aol.com

Titulaires d'un brevet d'état d'alpinisme, les Accompagnateurs en Montagne sont habilités à encadrer la randonnée pédestre (avec, le cas échéant, des animaux pour le portage), le trekking, la raquette à neige, le V.T.T. et le canyoning. Au travers du projet FABIEN, les Accompagnateurs en Montagne se mobilisent pour l'accès à la pleine nature pour tous, notamment pour que les personnes handicapées aient elles aussi accès aux sentiers et chemins de montagne.

Professionnels du milieu montagnard, les Accompagnateurs en Montagne sont confrontés quotidiennement aux impératifs de sécurité dans l'exercice de leur activité. Dans ces conditions le SNAM ne peut que souscrire à la démarche engagée au travers de cette campagne 2002 de prévention contre les accidents de montagne.

Fondé en 1945 par Gaston CATHIARD, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français s'est employé dès sa création à structurer un réseau d'écoles de ski, à valoriser les méthodes de l'enseignement du ski français tout en cherchant à développer sa pratique.

Il a su créer une cohésion parfaite des moniteurs de ski, à travers l'institution d'un label de qualité et de garantie de sécurité : l'École du Ski Français.

Aujourd'hui, le professionnalisme et la réputation des ESF sont devenus une référence mondiale en matière d'enseignement du ski. Leurs 15 000 moniteurs répartis sur 250 sites enseignent aux skieurs non seulement les techniques de glisse les plus performantes, mais également le plaisir de skier en toute sécurité grâce à une bonne connaissance de la montagne.

Très soucieux de préserver la sécurité de la clientèle des ESF, le SNMSF a participé activement à toutes les campagnes de sécurité hiver et été, depuis leur création.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les ESF et le SNMSF, connectez-vous sur le site.





## La Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS)

3, rue Jules GUESDE  
92300 LEVALLOIS PERRET  
Tél. 01 47 31 56 23  
<http://www.fifas.com>

La FIFAS (Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs) rassemble plus de 300 marques petites et grandes dans les secteurs de biens d'équipements sportifs pour la personne et pour les collectivités.

On y recense les fabricants dont les unités de production sont en France où à l'étranger, des filiales françaises de sociétés étrangères, des importateurs ou agents.

La FIFAS représente l'ensemble de l'industrie du sport et en particulier les professionnels de l'équipement pour les activités Outdoor (randonnée, alpinisme, via ferrata, spéléologie,...)

La FIFAS s'associe à la « Campagne de Prévention contre les Accidents de Montagne » car « Partir à l'aventure, découvrir la faune et la flore, partager les joies d'une randonnée en famille, en copains, gravir des sommets ce sont de merveilleuses sensations et des souvenirs à partager mais sans prendre de risques. Il faut être conscient et prudent et partir avec un bon équipement ».



## Nordique France

725, Faubourg de Montbélian  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 70 35 04  
<http://www.ski-nordic-France.com>

France Ski de Fond, créé en 1986, dans le prolongement de la LOI MONTAGNE de 85, a pour mission de coordonner le développement des 230 sites nordiques français regroupés au sein de 21 associations départementales ou régionales.

Au-delà du développement touristique et de l'aménagement des sites nordiques, France Ski de Fond joue un rôle essentiel en matière d'accueil et d'information du public.

La qualité et la sécurité sont des préoccupations essentielles, qui ont conduit la FSF :

- à créer le LABEL FSF, incluant dans sa charte, les mesures indispensables pour assurer la sécurité sur les pistes et itinéraires normalisés.
- à demander la création du diplôme d'État, de Pisteur Secouriste Nordique, qui nous a permis de former 550 professionnels diplômés, au cours des 10 dernières années.

Les résultats directs des actions se sont traduits par une diminution importante des accidents sur les sites nordiques, qui ne représentent aujourd'hui plus que 1 % des accidents de ski.

C'est pourquoi, il paraît indispensable de poursuivre cette action en s'associant à l'ensemble des partenaires concernés, pour que la campagne nationale de sécurité sensibilise l'ensemble des pratiquants qui fréquentent la montagne en toutes saisons.



## La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FNOTSI).

280 BD SAINT GERMAIN  
75007 PARIS  
Tél. 01 44 11 10 30  
<http://www.tourisme.fr>

La Fédération Nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative - Fnotsi, assure la représentativité des offices de tourisme (classés de 1 à 4\*) et syndicats d'initiative auprès des pouvoirs publics et des professionnels du tourisme (fédérations territoriales, restauration, hôtellerie...). Elle définit la politique générale, conseille et coordonne les actions du réseau, assure au travers d'actions médiatiques la notoriété de l'image du réseau au niveau de l'opinion publique.

Développant la culture de réseau, la Fnotsi se doit d'être au cœur des synergies nationales afin d'amplifier ses actions et de faire bénéficier les offices de tourisme et syndicats d'initiative du maximum de potentialités.

En 2002, la FNOTSI est partenaire de la campagne de prévention contre les accidents de montagnes en aidant à la diffusion de l'information par l'intermédiaire du réseau des 3 611 OT et SI, qui reçoivent chaque année, 60 millions de visiteurs et en incitant son réseau à sensibiliser les touristes à la sécurité en montagne.

Le réseau de la Fnotsi en quelques chiffres c'est : • 23 fédérations régionales, • 100 unions départementales, • 3 611 offices de tourisme et syndicats d'initiative, • 70 000 administrateurs, • 13 600 salariés, • 450 000 adhérents, • 60 millions de visiteurs, • 40 millions d'appels téléphoniques, • 7 millions de lettres expédiées, • 60 millions de dépliants édités et distribués, • 1,6 million d'e-mails reçus • 1 200 000 visiteurs sur le site web.



## Météo-France

1, quai de Branly  
75340 PARIS cedex 07  
Tél. 01 45 56 74 25  
<http://www.meteo.fr>

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France élabore chaque jour une carte de vigilance (consultable sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) qui signale au public et aux services de sécurité civile les phénomènes météorologiques dangereux.

En montagne, les conditions météorologiques évoluent rapidement et souvent avec violence. Leur prise en compte est essentielle pour la sécurité des pratiquants de la montagne. Outre sa participation à la campagne de prévention contre les accidents de montagne, Météo-France édite chaque année deux guides de sensibilisation en collaboration avec des partenaires institutionnels et des fédérations sportives. Le Guide Montagne comprend notamment des explications simples sur les phénomènes atmosphériques de montagne et une aide à la compréhension des bulletins de prévision montagne. Le Guide Avalanche décrit les différents types d'avalanches, l'échelle européenne du risque d'avalanche et permet d'interpréter les bulletins « neige et avalanche ».

Météo-France propose au public des bulletins de prévision spécifiques à la montagne consultables par téléphone, Minitel et sur Internet qui permettent d'anticiper les phénomènes et de programmer ses activités en mesurant les risques encourus.



## Médecins de Montagne

132 avenue des Bernardines  
73000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 96 43 50  
Contact : [info@mdem.org](mailto:info@mdem.org)

L'association Médecins de Montagne regroupe aujourd'hui plus de 250 médecins généralistes installés en station de sport d'hiver et spécialisés dans la traumatologie du ski et la médecine de montagne.

Depuis 1953, elle s'attache particulièrement à :

- Améliorer la qualité des soins en station ;
- Agir en faveur de la prévention des accidents de sports de montagne ;
- Faire connaître et défendre la spécificité de l'exercice de la médecine des sports d'hiver.

La diffusion du guide Mémento Sécurité, véritable outil synthétique d'information et de prévention sur les risques de la montagne en été, dans les cabinets médicaux apparaît comme primordiale auprès des médecins installés en station.



## Office National des Forêts

2, avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris cedex 12  
Tél. 01 40 19 58 00  
Contact : 01 60 74 92 16  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Agir pour le développement durable des territoires

L'Office National des Forêts gère les forêts de l'État et des collectivités publiques, soit 8 % du territoire métropolitain et 30 % de la forêt française. L'ONF assure une gestion durable et multifonctionnelle des forêts en conjuguant prévention contre les risques naturels, préservation de la biodiversité et de l'environnement, production de bois, accueil du public. L'ONF intervient aussi, au service du développement local, dans les domaines de la réhabilitation des sites et des paysages, de la gestion durable des espaces naturels, de l'écotourisme... Ainsi, au plus près des besoins de ses partenaires et de ses clients, l'ONF agit pour préserver des ressources et des milieux naturels précieux à la vie des hommes, d'aujourd'hui et demain.

Fort de son maillage territorial - plus de 12 000 personnes sur le terrain - il s'affirme comme un acteur majeur du développement durable des territoires.

A l'écoute et au contact d'un public toujours plus nombreux qui recherche en forêt un espace de détente, de découverte et de loisirs sportifs, l'ONF participe à de nombreuses actions d'information pour le grand public et les scolaires. Sensibiliser les visiteurs à la richesse et à la fragilité des espaces naturels contribue en effet à un comportement plus responsable de chacun. C'est à ce titre que l'ONF s'est associé à la campagne d'information pour la prévention des accidents de montagne l'été



## L'Association Prévention MAIF

50 avenue S. ALLENDE

79000 NIORT

Tél. 05 49 73 81 58

<http://www.maif.fr> (rubrique prévention et recherche)

La MAIF, Mutuelle du monde de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture et des Loisirs, s'est toujours impliquée dans l'activité de prévention en développant aide et conseil auprès de ses sociétaires. Cette volonté d'agir en amont de l'accident s'est traduite en 1980 par la création de l'Association Prévention MAIF et par celle, en 1989, de la Fondation MAIF qui soutient la recherche scientifique sur la prévention du risque.

La mission de Prévention MAIF consiste à contribuer à la mise en place d'une éducation à la sécurité d'intérêt général grâce à l'engagement de 2000 bénévoles qui mettent à son service leur savoir-faire pédagogique, essentiellement en milieu scolaire. Depuis l'origine, Prévention MAIF est partenaire des pouvoirs publics pour aider à la conception de supports et d'actions visant à sensibiliser un large public sur des sujets majeurs de sécurité. Ainsi, elle a reçu en 2001 l'agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public et, en 2003, celui d'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Le champ du risque est large : si les risques domestiques et routiers occupent une place prépondérante au sein de son action, Prévention MAIF s'intéresse également à ceux liés aux activités de la vie courante, comme les sports et loisirs. C'est pourquoi elle s'est associée au projet de campagne d'information piloté par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle a été par ailleurs sensible à la méthodologie de ce projet reposant sur le rapport du SNOSM qui met en évidence le besoin d'information et de prévention face à des pratiques croissantes. Les conclusions de ce rapport sont par ailleurs en totale corrélation avec le constat que fait la MAIF quant à la spécificité des accidents en montagne l'été, qu'il s'agisse d'activités encadrées ou non.

Conseiller et informer afin que chacun adopte des comportements adaptés et responsables... En apportant un soutien financier à cette action et en diffusant ce dépliant auprès des assurés MAIF et Filia-MAIF, Prévention MAIF souhaite contribuer à amplifier le message de prévention. Elle veille ainsi à assurer un relais auprès des enseignants en leur proposant, par exemple, un cédérom destiné à sensibiliser les enfants aux risques de la vie courante et des loisirs.

Contact Presse

Tél. 05 49 73 84 95 - Fax : 05 49 73 78 07

e-mail : [i-magneron@marcireau.fr](mailto:i-magneron@marcireau.fr)

# Annexe

## CODE DU TRAVAIL

(Partie Réglementaire - Décrets en Conseil d'État)

### **Article R233-155**

*(Décret n° 92-768 du 29 juillet 1992 art. 1 Journal Officiel du 7 août 1992 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993)*

*(Décret n° 93-40 du 11 janvier 1993 art. 4 IV et V Journal Officiel du 13 janvier 1993 en vigueur le 15 janvier 1993)*

*(Décret n° 2004-249 du 19 mars 2004 art. 1 Journal Officiel du 21 mars 2004)*

Les équipements de protection individuelle d'occasion définis à l'article R. 233-49-4 et visés à l'article R. 233-83-3, quelle que soit leur date de mise en service à l'état neuf, doivent être conformes aux règles techniques mentionnées à l'article R. 233-151 et être accompagnés de la notice d'instructions les concernant.

Toutefois, les équipements de protection individuelle d'occasion suivants ne peuvent faire l'objet ni d'une des opérations mentionnées au II de l'article L. 233-5 en vue de leur utilisation, ni d'une des opérations mentionnées au II de l'article L. 233-5-1 :

- a) Équipements à usage unique ;
- b) Équipements dont la date de péremption ou la durée d'utilisation est dépassée ;
- c) Équipements ayant subi un dommage quelconque, même réparés ;
- d) Casques de protection de la tête contre les chocs mécaniques ;
- e) Équipements de protection contre les agents infectieux ;
- f) Équipements visés par l'article R. 233-153, à l'exception des appareils de protection respiratoire destinés à la plongée.

Les équipements de protection individuelle suivants peuvent cependant être mis à disposition ou loués pour la pratique d'activités non professionnelles sportives ou de loisirs, sous réserve qu'aient été respectées les instructions définies au a du I du paragraphe 1.4 de l'annexe II mentionnée à l'article R. 233-151 et, le cas échéant, qu'aient été réalisées les vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-42-2 :

- a) Casques de cavaliers ;
- b) Équipements de protection contre les chutes de hauteur.

Le certificat de conformité prévu à l'article R. 233-77 mentionne alors que les mesures d'entretien ont été prises et, le cas échéant, la date de réalisation des vérifications générales périodiques.